



**CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ 2016-2017**

Le 17 novembre 2016  
EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

**RAPPORT SUR LA DÉCENTRALISATION ORGANISATIONNELLE ET BUDGÉTAIRE À L'UQAM (1) : DEMANDE DE PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE CONSULTATION**

- ATTENDU le dépôt du *Rapport sur la décentralisation organisationnelle et budgétaire à l'UQAM* le 27 septembre 2016;
- ATTENDU l'ampleur et la complexité des enjeux qui sont soulevés pour l'avenir de l'UQAM;
- ATTENDU la volonté du corps professoral et des autres membres de la communauté universitaire de réfléchir collectivement à l'avenir de l'Université;
- ATTENDU que la décentralisation budgétaire proposée dans ce rapport repose sur la mise en place d'un mode de gestion qui va à l'encontre de la culture organisationnelle participative propre à l'UQAM depuis sa fondation;
- ATTENDU que le mode de gestion actuel n'empêche aucunement la décentralisation de certains budgets;
- ATTENDU le nombre important de nouvelles professeures, nouveaux professeurs qui œuvrent à l'UQAM depuis les dernières années;
- ATTENDU le court délai de consultation sur le Rapport proposé par le Conseil d'administration, soit du 27 septembre au 15 décembre 2016;
- ATTENDU les résolutions des assemblées départementales (sur 13 résolutions transmises à ce jour, 10 sont en faveur de la prolongation);
- ATTENDU les modifications actuelles rapportées par plusieurs dans le mode de fonctionnement de l'UQAM;

**IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :**

- DÉNONCE ET REFUSE toutes les modifications en cours des responsabilités et pouvoirs dans les unités départementales et facultaires;
- REFUSE le mode de gestion proposé et la définition de la collégialité telle qu'elle est comprise dans le rapport;
- S'OPPOSE à toute transformation de la structure organisationnelle de l'UQAM qui retirerait aux Assemblées départementales, aux Comités de programme et à la Commission des études leurs prérogatives;
- DEMANDE au Conseil d'administration de prolonger jusqu'au printemps prochain la période de consultation à ce sujet.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ  
(1 vote contre)